

10 PROPOSITIONS écologiques et sociales présentées par le think tank *Pour une République écologique*, dit le PRé

Le monde d'après, c'est maintenant

Un grand nombre de mesures sont proposées sous différents « labels », aussi bien celui de l'écologie politique, l'écologie sociale, l'éco-socialisme, l'écologie populaire, l'écologie sociale et populaire, l'éco-anarchie, l'écologie identitaire (et sa variante : le localisme), etc.

Hélas, leur lecture montre essentiellement un patchwork mal cousu de mesures soit de nature écologique, soit à portée sociale, jamais ou rarement les deux.

*Crée en 2010 pour conjuguer République et Ecologie, les valeurs, les principes de la première, les impératifs de la seconde, pour concilier donc la question et la justice sociales, notre attachement à la démocratie (consubstantielle à notre idée de la République), et les mesures d'urgence en matière de transition énergétique & écologique, de promotion de nouveaux modes de production et de consommation, le groupe de réflexions politiques et sociales « Pour une République écologique » apporte sa modeste contribution en soumettant **10 propositions**.*

***10 propositions, sociales et écologiques**, écologiques et sociales à la fois, qui ont l'ambition d'illustrer la volonté initiale du PRé d'assortir l'écologisation de la société d'une « écologie des solutions ». 10 propositions qui disent dans le même temps quelque chose d'une nouvelle manière de (re) faire société, de « faire commune », qui promeuvent une politique de la cura, du soin de la Terre mais aussi des Hommes, car tout est lié, qui misent sur la clairvoyance et la bonne volonté de nos concitoyens, qui encouragent la coopération et les mobilisations sociales, politiques, intellectuelles afin de permettre plus rapidement des transformations du système économique et de notre modèle social.*

***10 propositions écologiques et sociales** qui pourraient préfigurer un projet politique (quelque chose comme une « social-écologie »), voire un nouveau courant politique, tenant compte des inégalités sociales liées notamment au dérèglement climatique, aux pollutions, à la crise de la biodiversité, aux catastrophes sanitaires, technologiques et autres cyber-risques, à la transition énergétique & écologique elle-même.*

Un projet qui dépasserait le seul indicateur du PIB et de la croissance par de nouveaux ayant trait au bien-être et à la soutenabilité de nos sociétés. Un projet qui réhabiliterait l'État stratège et favoriserait une République un peu plus girondine. Un projet qui miserait sur la coopération, mieux susceptible de vitaminiser la vie politique, de concilier démocratie représentative, démocratie sociale et participation citoyenne, qui encouragerait le recours à la démarche conventionnelle (cf. le travail remarquable de la Convention Citoyenne pour le Climat) et aiderait ainsi à se garder de l'émergence d'une société de défiance généralisée.

Un projet qui saurait prendre en compte les évolutions que la crise sanitaire que nous traversons n'aura fait qu'accélérer en matière de mobilité, de densité urbaine, de modalités de travail (multiplication des tiers-lieux, télétravail, lissage des horaires) et qui prendrait la mesure d'une évolution des échanges mondiaux vers une plus grande souveraineté industrielle.

Un projet libre de tous droits, qui ne demande qu'à être approprié par les formations politiques existantes ou à venir. Mais qui ne saurait être réduit à une simple bannière publicitaire en dessous d'un sigle et d'un logo politiques. En France où l'on est en manque de projets politiques et /ou en Europe. Car l'Europe est le bon niveau pour déployer un levier efficace et cohérent en faveur d'une coordination, d'une vigilance et d'une protection écologiques. Ce qui ne doit pas interdire la France d'envisager la Méditerranée et l'Afrique, vers lesquelles elle a souvent eue une inclination ; avec lesquelles elle a tant d'intérêts communs et d'interdépendances objectives. A quand de vraies coopérations, entre égaux, et pas seulement sur le registre des enjeux climatiques ?

Y compris pour y entraîner l'Europe. Car l'Union européenne est cet espace de niveau mondial permettant de constituer un cadre pertinent à partir duquel serait harmonisée et coordonnée l'action des États membres en faveur de la transition écologique dans différents domaines : développement économique, énergétique, échanges commerciaux, agriculture ...L'Europe reste le bon niveau pour déployer un Green new Deal, un Pacte vert, comme pour exercer une vigilance écologique et prendre les mesures de protection nécessaires face aux États qui ne s'inscriraient pas dans l'Accord de Paris : USA, BRIC (Brésil...), U.K (post-Brexit)... afin de ne pas entrer en contradictions, voire entraver les démarches et productions « vertueuses » des États membres. L'Europe doit placer plus haut l'enjeu de son unité, accepter le seul risque raisonnable : celui de se surpasser.

Et si c'était le moment de subvertir plus globalement les formes contemporaines d'accumulation de la richesse et l'interventionnisme de l'État quand il se fait contre-productif, voire se révèle désastreux, pour remettre ce dernier sur les bons registres ?

Nous sommes à un moment politique, mais aussi philosophique fort, charnière. Une opportunité nous est donnée de redéfinir le sens que l'on veut donner à notre manière de vivre et de nous protéger ensemble, de nous solidariser et de progresser. Pour concilier l'objectif d'une économie décarbonée et le souci d'une croissance sociale. Pour ne pas rester juste enfermés dans la (re)lecture des Possédés de Dostoïevski. Et, non moins accessoirement, pour ne pas finir comme les dinosaures qui se sont éteints, il y a 65 millions d'années à la fin du Crétacé (sic !)

Il est temps de «faire commune», pour décarbonner, démarchandiser, démocratiser. Pour imaginer des modes de gouvernement nouveau, comme l'ont fait avant nous ces cités italiennes, de Provence ou de Flandres, au Moyen-âge, qui se transformèrent en laboratoires d'une république sans roi.

Faire commune, pour protéger, prévenir, prospérer ensemble.

Il n'y a sans doute pas plus urgent aujourd'hui pour faire face collectivement à l'urgence climatique, au risque pandémique comme à la montée de toutes sortes de périls, pour contrer les dislocations internes à notre continent, se défaire de notre cécité politique, pour éviter les issues régressives comme le repli sur les nationalismes et l'autoritarisme.

Egalement pour redessiner un horizon, maintenir vivant le désir d'émancipation et la possibilité d'un autre monde.

Jacques Lemerrier, président du PRé

Prop 1 : Vers un programme national de santé environnementale

Prop 2 : Protéger le pouvoir d'achat des Français à travers des mesures emblématiques liant justice sociale et efficacité environnementale

Prop 3 : Pour une fiscalité environnementale socialement juste

Prop 4 : Renforcer la qualité de vie à travers un urbanisme renouvelé

Prop 5 : Promouvoir une agriculture vertueuse pour un mieux-être des consommateurs et des producteurs

Prop 6 : Pour une éco-socio conditionnalité des aides publiques

Prop 7 : Une publicité responsable

Prop 8 : Une participation citoyenne renouvelée

Prop 9 : Repenser notre manière de se déplacer

Prop 10 : Promouvoir une justice environnementale et sociale

- Proposition 1 : Vers un programme national de santé environnementale

La crise sanitaire a interrogé l'organisation et la coordination de notre système de santé et le continuum entre recherche publique et privée ; elle a aussi souligné la nécessité d'une plus grande autonomie de la chaîne pharmaceutique (cf. la question de la relocalisation de la production de certains médicaments de base), elle nous instruit sur la prévention et la gestion des risques épidémiques à venir. Parce que les nuisances environnementales entraînent des problèmes sanitaires et que ces nuisances sont étroitement corrélées aux inégalités sociales, il est proposé de lancer un vaste chantier de réduction des inégalités environnementales et ainsi de santé publique.

1 mesure concrète : Inspiré par le préambule de la Constitution de 1946 qui énonce deux principes « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement » (alinéa 10) et « garantit à tous (...) la protection de la santé » (alinéa 11), il s'agit de fixer des objectifs de prévention non pas pour limiter de manière dogmatique la consommation mais pour éduquer et changer en profondeur les comportements. Au-delà de l'éducation il s'agit aussi de mieux connaître la situation des individus et du collectif. Le manque de moyens permettant d'anticiper les conséquences de la pandémie COVID19 ont eu pour conséquence de mobiliser les soignants. Avec un suivi sanitaire permanent au plus près des personnes, des statistiques remontées, des soins plus précoces, moins coûteux, moins impactant pourraient être donnés. La prévention française en matière bucco-dentaire en est un exemple.

A l'heure actuelle, seulement 6 % des dépenses courantes de santé sont consacrés à la prévention. Il s'agit de porter l'effort de prévention en réservant au moins 15% à la prévention d'ici à 2030.

- **Proposition 2 : Protéger le pouvoir d'achat des Français à travers des mesures emblématiques liant justice sociale et efficacité environnementale**

*La crise sanitaire a eu un effet de loupe sur les différentes dimensions qui fracturent la société. Les plus pauvres ne sauraient être à nouveau les perdants de la post-crise qui se prépare. Afin de préserver le pouvoir d'achats des plus fragiles, deux directions semblent à privilégier : **la rénovation énergétique des bâtiments, la lutte contre l'obsolescence programmée.***

L'objectif des politiques énergétiques n'est plus tant de produire plus que d'améliorer l'efficacité énergétique. Aujourd'hui, les investissements les plus pertinents et les plus « rentables » visent les économies d'énergie, l'efficacité énergétique, qu'il s'agisse des logements et de tous les bâtiments, des transports ou des process industriels.

Le gaspillage énergétique pénalise les populations les plus fragiles et affecte notre bien-être général comme notre pouvoir d'achat.

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel représentent 16% des émissions nationales, on estime à 5 millions le nombre de logements considérés comme des passoires thermiques, quand ils ne se caractérisent pas par leur insalubrité, ces logements sont pour la majorité occupés par les populations les plus défavorisées, c'est non seulement énergivore, un inconfort certain pour ses habitants, mais aussi une injustice sociale, du fait du renchérissement des factures énergétiques pour les moins aisés et un gâchis écologique.

Force est de constater un retard à l'allumage quant à la transformation énergétique du parc logement et du parc social en particulier, dû à des causes financières, propres à la combinaison de la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage sociale (capacité et volonté de faire des HLM), et consécutives d'un modèle économique où le propriétaire ne trouve aucun gain de l'amélioration de la performance thermique et environnementale de ses logements.

On peut noter que dans la déclaration ACTE HLM 2016-2020, le mouvement des HLM s'est engagé dans la transition énergétique en rénovant environ 100 000 logements par an. Or en 2020 21% du parc a une classification médiocre (étiquette énergétique F et G) et 14% de logements est classé E.

Le projet concerne environ 500 000 logements en conséquence. Les freins à la rénovation thermique sont nombreux :

- *Forte consommation de fonds propres malgré des financements attractifs (Action Logement au titre des PHB - prêt de haut de bilan - et B - prêt de haut de bilan bonifié - des Territoires)*
- *Complexité du montage technique et financier du dossier (expertise thermique avant, après puis suivi des consommations)*
- *Longueur du déroulement du dossier : 3 ans minimum en moyenne y compris les autorisations de travaux*
- *Moins avouable : les groupes locatifs en précarité énergétique sont en général amortis, dégagent des fonds propres qui servent à la péréquation pour le financement des groupes nouveaux ou le développement. La décision d'emprunter sans aucune contrepartie en termes de loyer est difficile à prendre.*

Pourquoi ne pas transférer du patrimoine logement de structure « éco passive » vers des structures dynamiques ? Ces dernières seraient dotées d'une enveloppe pour porter l'opération, car les prêts de transition et de performance énergétique ont des TRI et retour sur investissement très aléatoires. Il faudrait labelliser des opérateurs immobiliers, publics et privés, sociaux ou non, qui se comporteraient comme des Foncières à vocation environnementale. Elles bénéficieraient d'un droit urbain dérogatoire, d'une fiscalité spécifique et d'un accès exclusif à des financements en fonds propres ou quasi fonds propres.

1 mesure concrète : Pour **financer la rénovation thermique des bâtiments**, il pourrait être mis en place une garantie publique aux crédits bancaires pour financer les projets de rénovation thermique. Cela permettrait d'en finir avec les passoires énergétiques (4,8 millions en France selon le service des statistiques du ministère de la transition écologique), de réduire les dépenses énergétique et en même temps notre dépendance au pétrole.

Non moins accessoirement de créer entre 500 000 et 1 million d'emplois en quelques années et enfin de réduire le déficit de notre balance commerciale. Tout en renouvelant complètement le paysage de nos villes.

Une solution : la Société Nationale pour la Rénovation Énergétique :

Comme *Action logement* pour la vente de logement, une société nationale pourrait être créée à qui serait transférée par les organismes d'HLM, la propriété de groupes locatifs sociaux pendant une durée déterminée, à charge pour cette société nationale d'en assurer la rénovation thermique. Le moyen juridique existe : c'est le bail à réhabilitation qui constitue un transfert de propriété type usufruit. La durée du bail oscillerait entre 15 et 20 ans d'abord sur la base du volontariat et des rapports de l'ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social) lorsqu'il constate un défaut.

La gestion locative serait conservée par le vendeur sous forme de mandat pendant toute la durée du bail. En conséquence seuls les immeubles sans personnel seraient transférés à la société nationale. Comme la société nationale perçoit les loyers, elle aura à charge les remboursements d'emprunt, soit directement si les emprunts lui sont transférés (procédure longue), soit indirectement par un acte de substitution qui l'engage à payer les échéances à la place de l'organisme HLM. C'est évidemment dans le montage des opérations de rénovation thermique que la société nationale procure les avantages suivants :

- Elle se dote de moyens d'expertises et techniques pour le montage d'opération
- Elle passe des marchés nationaux par tranche
- Elle bénéficie de financements centralisés de la part de la Caisse des Dépôts (CDC) et Action logement
- Elle accède au marché financier européen notamment BPI (Banque publique d'investissement) du fait de la taille de ses opérations
- Elle rentre dans le marché obligataire, le rendement locatif étant garanti

Une alternative pourrait constituer en une société **tiers financeur** qui prendrait en charge la rénovation énergétique en contrepartie d'un engagement de remboursement par le propriétaire lors de la vente de l'immeuble. Ainsi le propriétaire engage les travaux, ne supportant pas les coûts, il redonne de la valeur à son bien, retrouve des marges dans les frais de fonctionnement énergétiques (et d'autres frais connexes) et n'aura à rembourser qu'à la vente. Etant donné le niveau des taux d'emprunt extrêmement faible, l'établissement adossé à la Caisse des Dépôts, intègre une valeur dans ses résultats, valeurs qui se réalisent à la vente.

La montée en puissance nécessitera l'immobilisation de 5 à 10 milliards d'euros, adossé à des dettes recouvrables (puisque garantie remboursée à la vente). Ce système simple libère les propriétaires et fixe les dettes en France, dans une période à faible coût d'emprunt. Seul le coût du dossier serait à la charge du propriétaire, coût qui peut être pris en charge pour les faibles revenus par des organismes d'aides.

S'agissant de la lutte contre l'obsolescence programmée, elle doit être menée avec une volonté renouvelée pour consommer autrement et en finir avec la dégradation programmée du pouvoir d'achat des Français.

Derrière l'accroissement massif des déchets de la filière électrique et électronique, il y a un enjeu de justice sociale puisque là aussi les personnes les plus défavorisées sont les plus impactées par le phénomène d'obsolescence programmée. En achetant des produits low cost, d'entrée de gamme, ces personnes se retrouvent obligées de renouveler en permanence leurs achats et de s'enfermer dans des spirales de surendettement. Il convient dès lors de valoriser l'éco-conception induite dans la loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et de promouvoir une économie de la fonctionnalité. Une filière recyclage pourrait être créée permettant de proposer des emplois à des personnes sans diplôme.

1 mesure concrète : une mesure pourrait consister, dans le contexte d'un pouvoir d'achat qui va se dégrader avec les conséquences de la crise du Covid-19 et en regard de la visée nécessaire d'une société un peu plus sobre qui ne peut plus se définir comme une société de surconsommation et du jetable, d'en finir avec des produits dont la fin est décidée par le constructeur, dont la durée de vie est sciemment réduite afin d'augmenter « le taux de remplacement », ce qui oblige au renouvellement incessant du matériel et à sortir sans arrêt son portefeuille. Les trésors d'ingénierie en recherche & développement, les techniques employées pour mettre en œuvre l'obsolescence programmée, pour brider les matériels, sont aujourd'hui plus que jamais proprement inacceptables. L'intention frauduleuse des fabricants doit être mieux sanctionnée et les consommateurs davantage protégés devant les tentatives nombreuses des fabricants de braver la loi. La durabilité et la réparabilité des produits doivent être valorisées.

Une première mesure pratique pourrait consister à porter la garantie légale constructeur à 3 ans sauf caractéristique exceptionnelle du produit.

Aujourd'hui la garantie légale de conformité est de 2 ans, et sera bientôt de 1 an pour les produits d'occasion avec la loi anti-gaspillage, contre 6 mois aujourd'hui. La loi prévoit aussi une extension de la garantie si le produit est réparé dans le cadre de cette garantie, et son renouvellement si le produit est remplacé à neuf parce que le vendeur ne propose pas de réparation.

- Proposition 3 : Pour une fiscalité environnementale socialement juste

S'il convient de réformer le système fiscal français pour le rendre réellement plus progressif, et davantage compatible avec les impératifs écologiques, notamment climatiques, il est nécessaire d'éviter de faire porter les efforts sur les catégories les plus défavorisées, par exemple celles qui, habitant en banlieue ou en zone rurale, ne peuvent se passer de leur véhicule.

Mettre en place une fiscalité carbone commune au niveau européen (via par ex une taxe ajoutée au prix de vente de produits ou de services en fonction de la quantité de gaz à effet de serre, comme le gaz carbonique, émis) pour orienter les habitudes des consommateurs et favoriser l'innovation, reste une mesure rationnelle.

*En France, cette fiscalité, assortie le cas échéant d'aides individualisées, pourrait même être un élément d'un **nouveau contrat social**.*

1 mesure concrète : Adopter une trajectoire plus résolue et plus ferme de la transition énergétique & écologique en ne se privant d'aucuns des leviers possibles, à combiner les uns avec les autres. Ainsi la contribution climat énergie (CCE) - dite communément « taxe carbone » -, décidée dans son principe lors du Grenelle de l'environnement, qui concerne les carburants fossiles (essence, gazole, gaz, charbon) et les activités qui y ont recours, doit permettre de contribuer d'être au diapason avec *l'Accord de Paris* et de combler le gros retard de la France en la matière en regard des autres pays européens. Cette contribution ne peut pas être qu'une fiscalité de rendement, mais doit avoir une vraie dimension incitative.

Allouer plus généralement les recettes de la fiscalité environnementale aux ménages et au financement de la Transition.

- Proposition 4 : Renforcer la qualité de vie à travers un urbanisme renouvelé

La pandémie de la Covid 19 interroge la forme de développement urbain et métropolitain (logements trop petits, forte densité urbaine, bétonisation excessive, manque d'espace vert, etc.). L'automobile avait en effet favorisé l'éclatement de la ville avec des conséquences encore plus importantes sur les villes moyennes que dans les métropoles. L'enjeu écologique est de réunir le centre et la périphérie. Redonner à chaque ville son unité.

La pensée fonctionnaliste a fait disparaître la notion de bien commun, support de lien social qu'il est opportun de mettre en avant dans tous les projets. L'espace de la ville est défini par la qualité des relations que les bâtiments entretiennent avec la rue, l'activité, le déjà là. Si le vélo est redevenu la petite reine, il faut que le piéton devienne le roi d'un paysage dans lequel le végétal et le minéral trouvent un équilibre rompu par « le tout technique ». Redonner au plaisir d'être ensemble ses titres de noblesse.

La limitation de l'étalement urbain doit être associée à une volonté, celle de mettre une limite, c'est d'elle que partira l'esprit de la reconquête d'une urbanité perdue. C'est elle qui permettra de relier les morceaux du puzzle. La mixité opposée au mono-fonctionnalisme doit redevenir la règle et le zonage limité aux activités industrielles polluantes et dangereuses.

L'adaptabilité des nouvelles constructions passe par l'imposition de la hauteur libre des rez-de-chaussée qui ne pourra pas être inférieure à 4m pour permettre les continuités actives urbaines, et les reconversions.

1 (première) mesure concrète : Les efforts des collectivités locales en matière environnementale se concentrent fortement sur des projets valorisant l'image de la ville au travers de réalisations exemplaires : éco-quartiers, zones paysagères, etc.

Les actions doivent se poursuivre mais être réorientées vers les zones les moins favorisées, les plus pauvres, celles où le besoin des parcs et jardins est le plus important (disposer d'un espace vert à moins d'un quart d'heure de chez soi peut devenir un objectif).

Tout en s'attaquant à la question des centres des villes moyennes qui devront pouvoir accueillir de grands appartements à des coûts accessibles en cherchant le moyen de limiter, le prix de vente des mètres carrés dépassant les normes en vigueur, au coût marginal et en bénéficiant d'un abattement fiscal. Ceci pour permettre aux familles de disposer d'une vraie alternative par rapport au pavillon périphérique. L'écologie urbaine resserre ses mailles en offrant la possibilité de choisir.

- **Proposition 5 : Promouvoir une agriculture vertueuse pour un mieux-être des consommateurs et des producteurs**

Les grands bouleversements climatiques et économiques que nous connaissons imposent de repenser notre modèle de production et de consommation alimentaires, pour gagner en lucidité prospective collective. Nos paysans sont pris en étau entre une pression commerciale de plus en plus forte des grands distributeurs et une agriculture intensive fortement consommatrice en pesticides. Pour éviter cet appauvrissement des agriculteurs et limiter les ravages d'un modèle agricole qui détruit la biodiversité et contribue grandement aux émissions de GES, il est nécessaire de repenser le modèle actuel de production pour le rendre plus respectueux des hommes et de la planète. Et passer à une agro-écologie pour créer des emplois durables, développer notre résilience alimentaire et préserver la biodiversité.

Il convient de le repenser aussi en regard de la question de la résilience alimentaire des territoires et de la sécurité nationale qu'on ne peut plus méconnaître, tel que pointé très justement par le Sénat. Et le GIEC, qui en août 2019, s'est penché sur la question de la sécurité alimentaire dans son rapport spécial consacré aux terres émergées. Ce rapport souligne notamment que le changement climatique a une incidence sur les quatre piliers de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité des produits agricoles, l'accès à la nourriture, l'utilisation qui en est faite et la stabilité de l'approvisionnement.

Dans ce cadre, réviser la Politique agricole commune pour constituer un cadre cohérent de la transition écologique dans le domaine agricole n'est plus une option.

1 mesure concrète : Il faut œuvrer en faveur d'une certaine souveraineté alimentaire, qui ne nous laisse pas dépendants en cas de crise, comme avec la Covid-19 et son cortège de confinements de par le monde et d'arrêt des échanges commerciaux. La proposition de résolution n° 588 du Sénat est de ce point de vue intéressante, qui entend alerter sur notre vulnérabilité alimentaire et sécuritaire en cas d'événements de force majeure et propose de mettre en place une stratégie de « territorialisation » des productions alimentaires, d'établir une cartographie des flux de production et de développer une culture de la gestion du risque.

Un projet de loi de sauvegarde du foncier agricole pourrait être envisagé, ainsi qu'une révision de la loi de programmation militaire, afin d'intégrer la notion de résilience alimentaire des territoires dans la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

En parallèle, comme pour les marchés de fourniture qui pourraient être réservés aux biens éco-conçus ou du réemploi, les pouvoirs publics peuvent largement orienter l'offre en matière de produits agricoles. Ainsi ne faut-il plus hésiter à utiliser le levier de la commande publique pour accélérer la transformation écologique en valorisant les produits issus de circuits courts, locaux, durables et à faible coût environnemental avec une empreinte carbone maîtrisée.

- Proposition 6 : Pour une éco-socio conditionnalité des aides publiques

La crise de la Covid19 aura fortement impacté un grand nombre de secteurs économiques et la tentation portée par de puissants lobbys d'entreprises aura été de soutenir un redémarrage le plus rapide possible.

L'aide apportée au secteur aérien aura été un révélateur du dilemme posé, soit on relance quel qu'en soient les conséquences environnementales, soit on en profite pour poser de nouvelles bases.

Alors que le choc est devant nous, il convient certes de l'amortir mais tout en assortissant le plan de relance – dont il ne faudra pas oublier d'évaluer les résultats - de réelles contreparties. Tout en évitant le dévoiement de certaines récentes mesures d'adaptation des droits des entreprises en période de Covid par certains dirigeants qui seraient tentés d'y trouver le moyen d'effacer les dettes, de réduire la masse salariale, voire de se porter candidat à la reprise de leur entreprise après la mise en redressement judiciaire.

1 mesure concrète: Les clauses environnementales dans la passation des marchés publics doivent être renforcées et le verdissement des conditions d'éligibilité au crédit impôt recherche affirmé. C'est ainsi que nous proposons que toute aide publique à une entreprise ou secteur ne pourra plus se réaliser qu'à la condition de respecter un cahier des charges strict valorisant les conditions écologiques et sociales (dont le souci de l'égalité notamment salariale hommes-femmes ne doit pas être remis, mais au contraire renforcé) du domaine ou de passer vers un modèle décarbonné. Le seul argument économique ou financier ne sera plus suffisant. L'inscription de clauses environnementales est recommandée dans les marchés publics mais très rarement appliquée faute de formation des « acheteurs publics » et du caractère réglementairement obligatoire de ces normes, ce qui pourrait être le cas dans certains domaines (ex : rendre obligatoire l'utilisation de produit phytosanitaire d'origine naturelle dans la gestion des espaces verts, idem dans les marchés du nettoyage et propreté,...). Chaque entreprise recevant des aides notables de l'Etat doit transformer sa comptabilité pour une **comptabilité intégrée**, prenant en compte les bilans financiers, sociaux et environnementaux

- Proposition 7 : Une publicité responsable

On ne pourra pas consommer mieux et moins, sans gaspiller, sans le recours à une publicité responsable. On ne pourra pas réussir la transition vers un nouveau modèle de développement sans remettre en cause notre modèle publicitaire, hyper consumériste et énergivore, sans le transformer en un levier de la transition écologique, en un levier économique, mais aussi social. Non seulement celui-ci fournit en permanence une incitation à consommer, mais surtout il nous place dans une idéologie du bonheur par la consommation. L'hyper consommation implique une pression constante sur les matières premières, entraîne un amoncellement de déchets et contribue à cette frustration sociale basée sur l'envie envers les catégories les plus favorisées, les seules représentées dans les campagnes publicitaires. Est-il raisonnable et réaliste de s'en remettre à la seule autorégulation du secteur ?

1 mesure concrète : une première disposition pourrait consister à rendre obligatoire la réalisation par les entreprises du secteur de la publicité de bilans carbone de leurs actions de communication. Une mesure qui ne serait pas exclusive de l'utilité d'élaborer «une charte climatique pour la publicité audiovisuelle » ou de mettre en place concomitamment des procédures de co-régulation, comme l'évoque le rapport Libaert & Guibert (1) sur « Publicité et transition écologique » remis en juin dernier à la ministre de la Transition écologique. Des engagements doivent être pris par la profession pour tendre vers la neutralité carbone, mais aussi pour s'interdire certaines pratiques - par exemple la communication par voie aérienne ou pour des produits dont la disparition est programmée, l'affichage automatique la nuit... - comme pour s'engager dans des expérimentations, par exemple un dispositif d'*opt-in* obligatoire pour les imprimés publicitaires.

Les professionnels doivent aussi prendre des initiatives structurelles pour intégrer les enjeux écologiques. Un fonds de soutien à la publicité responsable pourrait être ainsi créé, qui serait alimenté par une contribution de 1 % sur les investissements publicitaires, d'un rendement d'environ 150 millions d'euros, et qui permettrait aux entreprises de taille moyenne, associations, start-up, coopératives, d'obtenir un abondement financier afin de faire connaître leurs produits ou actions écoresponsables.

Un «Grenelle citoyen de la publicité et de la transition écologique» pourrait être un moment opportun dans le passage à une publicité plus responsable.

A défaut, Il faudra aider le secteur à lever les freins et les réticences en son sein, le cas échéant par la force de la loi. Il serait symptomatique que le secteur soit le seul à être exonéré de sa contribution et de ses obligations en matière de transition énergétique & écologique.

- Proposition 8 : Une participation citoyenne renouvelée

Notre modèle démocratique tire la langue et doit être régénéré. L'approfondissement de la crise climatique ne manquera pas d'apporter de nouvelles tensions et fera miroiter des modes de gouvernance autoritaire et populiste.

De ce point de vue, le « mouvement » des Gilets jaunes - aussi critique l'on a pu être à son endroit - né de la perception de décisions environnementales prises sans la moindre considération de l'état social de la nation, nous a dit quelque chose de la fatigue de l'organisation politique et économique de la société. Comme par ailleurs de l'insuffisance d'exprimer une opinion sur une injustice en l'adressant à l'Etat sans s'organiser.

Il reste que les citoyens doivent être mieux associés aujourd'hui et pas seulement consultés aux décisions qui concernent les grands choix pour l'avenir et l'exemple de la Convention Citoyenne pour le climat a bien montré la capacité des citoyens, quel que soit leur origine, à travailler ensemble et à émettre des propositions solides.

Il est temps de prendre conscience que la démocratie n'est pas seulement représentative, délégataire. Il est urgent d'innover, sauf à désenchanter encore plus les citoyens, notamment les plus jeunes, face aux nouvelles exigences et aux nouvelles formes démocratiques, y compris sur l'Europe et la régulation mondiale.

Une évolution vers une démocratie coopérative, conjuguant démocratie représentative, démocratie sociale et démocratie délibérative citoyenne pourrait être une visée permettant de trouver une nouvelle vitalité démocratique. Un retour en quelque sorte vers le principe démocratie, c'est-à-dire l'expression égale et inconditionnelle de chacun.

Une initiative pourrait être prise pour que la Convention citoyenne pour le climat ne soit pas réduite à un simple exercice de style : pourquoi les collectivités territoriales ne s'empareraient-elles pas des propositions de la CCC pour les soumettre à la sagacité de leurs habitants via des Etats généraux pour le climat décentralisés ? Cela permettrait d'élargir la thématique à l'ensemble des Français, de renforcer l'opportunité de telle ou telle proposition, de parachever l'exercice délibératif que fut la CCC et de conforter l'Assemblée nationale dans les choix qu'elle aura à faire.

Cette initiative ferait œuvre utile : elle contribuerait à comprendre que les questions dites « écologiques » ne sont pas extérieures aux questions dites « sociales » mais au contraire intérieures.

Elle pourrait aider à réactiver la société civile, à la libérer de l'Etat. Et d'un autre côté, elle pousserait l'Etat à apprendre de la situation actuelle, à être plus réceptif à un changement de paradigme - ce à quoi il n'est pas naturellement disposé - bref à se réformer.

1 mesure concrète : Moderniser le CESE et le transformer en chambre de la société civile. Une partie de ses membres pourrait l'être par tirage au sort. Nous aurions là une évolution majeure : **l'introduction du citoyen dans la fabrication de la Loi**. Et un atout non moins majeur : la possibilité de vérifier en temps réel « l'assentiment » du peuple à « la société ». Contribuer à produire un langage commun et, à tout le moins, être à même sinon d'exprimer, du moins d'explicitier les désaccords qui traversent la société.

Cette Chambre pourrait être également chargée d'évaluer les pétitions envoyées par des citoyens. Cette modernisation et cette évolution du CESE pourrait être une suite politique logique aux travaux de la Convention citoyenne pour le Climat qui a démontré qu'elle était capable de produire un travail de qualité et a surtout mis en évidence le désir de participation de nos concitoyens aux processus de délibérations démocratiques.

Une piste plus audacieuse encore, même si pas réellement novatrice, serait de faire fusionner le CESE et le Sénat, pour en faire une nouvelle Chambre des Territoires, de la démocratie sociale et de la société civile. Cette chambre aiderait la démocratie représentative à trancher des intérêts contradictoires que les décideurs publics ont parfois du mal à faire confrontés qu'ils sont au court-termisme, et pourrait faire office dans le même temps de « pôle de contrôle parlementaire ».

Cette chambre ferait un rapport public annuel qui examinerait les impacts d'une loi ou d'une mesure dans le futur. Il lui reviendrait de se poser une question : cette mesure est-elle bonne pour les générations futures ?

- Proposition 9 : Repenser notre manière de se déplacer

Nous devons nous poser les questions suivantes : notre façon de nous déplacer est-elle adaptée ? Tous nos déplacements sont-ils vraiment indispensables ?

Les logiques de polarisation des activités économiques et de délocalisation des chaînes de production d'industries stratégiques sont-elles toujours acceptables ?

L'enjeu est de développer les mobilités au service des Hommes, de l'emploi et des territoires, de promouvoir des moyens de déplacements plus durables pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles et proposer des moyens de transport accessibles à tous en termes de coût.

Les transports comme la construction et la réhabilitation des logements font partie des infrastructures où des investissements supplémentaires sont possibles et nécessaires.

1 mesure concrète : Réengager l'État et engager les régions dans le maillage ferroviaire du territoire, pour lutter contre le dérèglement climatique et les fractures territoriales et combler la suppression des lignes aériennes intérieures ne concourant pas à la maîtrise de l'empreinte carbone et concurrençant les alternatives plus soutenables au plan environnemental, comme le train. Dès lors que les facteurs prix et temps seraient concurrentiels et acceptables.

Optimiser les offres déjà existantes. Parmi les pistes envisageables, nous pourrions aller vers :

- un basculement en télétravail de 20% de l'activité urbaine (professionnels mais aussi services et engagements associatifs)
- une révision des règles économiques entre transport en autosolisme et à plusieurs. On pourrait par exemple adopter des tarifs péage inversement proportionnels au nombre de passagers.
- une définition de la fiscalité sur le transport de marchandises pour inciter à une meilleure performance : avec 88% de part modale, le transport routier (TR) s'est imposé pour des décennies comme majeur. Si on augmente de 10% le système organisationnel (moins de déplacements de marchandises, mieux charger les camions, etc.) on baisse de 8 points la part modale du TR partout en France (et mécaniquement fer et fleuve gagnent 8 points).
C'est faisable en cinq ans. Et cela aura des effets partout en France contrairement à une stratégie fret ferroviaire qui ne sera une réponse que là où il y a du ferroviaire disponible. Et c'est dix fois moins coûteux.

- Proposition 10 : Promouvoir une justice environnementale et sociale

Si l'on veut mener à bien la transition énergétique & écologique, on ne pourra pas faire l'économie de développer de nouvelles normes de justice environnementale, même si en même temps on sait, depuis le mouvement de contestation de 2018, que cela ne pourra se faire qu'en développant en parallèle la justice sociale sans laquelle l'objectif de la transition ne pourra même pas être approché. Ce serait vraiment une erreur de continuer d'isoler la question environnementale, de faire comme s'il y avait un consensus assuré - renforcé par le sentiment que peut donner les résultats de la CCC - sans la relier à la question sociale et aux inégalités, sans compenser les effets sociaux des mesures environnementales prises.

1 (première) mesure concrète : Une première chose pourrait être faite, susceptible de réparer l'effet désastreux donné par le début du quinquennat avec des mesures qui ont été vécues comme un alourdissement de la facture énergétique pour les plus pauvres et les classes moyennes et des baisses d'impôts pour les plus riches, c'est de **réformer l'IFI**. Car aujourd'hui, l'IFI (Impôt sur la fortune immobilière) ne touche pas des biens spéculatifs et improductifs tels que les placements financiers et les liquidités ; ni les yachts, avions privés, automobiles de collections, objets précieux et bien spéculatifs (même s'il ne s'agit pas de taxer l'art dans son ensemble, certains tableaux de collection qui peuvent amener à spéculation). Il peut donc être opportun de faire un vrai bilan de l'IFI et faire en sorte qu'il y ait une réorientation, plutôt que de créer un énième ISF qui pourrait décourager l'investissement. Il est sans doute possible de reformater l'IFI de façon à en faire un véritable impôt sur la fortune improductive et donc de remplir totalement l'objectif recherché. Il y a des trous dans la raquette qu'il convient de combler.

1 autre mesure (qui permettrait en outre d'élargir l'accès à la justice) : **étendre la possibilité des actions de groupes** au-delà des situations où il existe des préjudices individuels. Ces actions de groupes doivent permettre de prendre en compte le dommage à l'environnement et la mise en danger future avec comme objectif la réparation du dommage. En droit français, un état des lieux montre qu'il existe d'importantes techniques permettant à certains sujets de droit déterminés par la loi de défendre des intérêts non personnels.

Cela permet d'ouvrir un procès alors que le litige ne concerne pas l'intérêt propre du demandeur. Il s'agirait ici de réfléchir à une **action popularis**, c'est-à-dire le droit pour chaque membre d'une collectivité d'intenter une action pour la défense d'un intérêt public, encadrée pour éviter les abus.

Si l'on en croit Pascal, « *La justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est tyrannique.* ». Dans un monde dominé par la finance, il faut donc pouvoir – comme aux États-Unis – rendre effective les décisions de justice.

Les sanctions pécuniaires doivent être une source de réflexion pour ne pas dire de crainte et d'éducation pour les entreprises. Dans le dossier AZF, Total a été condamnée à payer une amende de 225.000 €, tout juste une piqure de moustique. Pourquoi ne pas introduire en droit français les « dommages et intérêts punitifs » et confier la gestion des fonds ainsi recueillis à une agence nationale chargée de la protection de l'environnement et de l'éducation populaire tout en permettant de financer des actions locales ?

(1)Thierry Libaert, conseiller scientifique du PRé et membre de son conseil, professeur des universités en communication des organisations, membre du Comité économique et social européen, est également l’auteur du rapport « Pour une consommation plus durable, en phase avec les enjeux européens » (commandé en juin 2018 par le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, et remis en janvier 2019.

Dernier ouvrage paru : *Comment mobiliser (enfin) pour la planète* (Ed le Pommier, collec Essais, manifestes, 16 septembre 2020).

Pour tous renseignements, questions et soutien :

dominique-leveque@pourunerepubliqueecologique.org